
Guide de l'exposant

L'objet de ce guide est de définir la relation entre les auteurs exposants, leurs photographies et l'organisateur. Différents aspects de l'exposition sont abordés : les images, les présentoirs, le montage, le démontage...

Ces indications permettent de définir notre collaboration, afin d'élaborer ensemble un événement couronné de succès.

IMAGES - FORMATS - PRESENTATION

Sélection des images

- Les images exposées à RDV • I devront provenir de la sélection envoyée au jury.
- Pour certains auteurs, le jury a fait un choix dans les images proposées. Ce choix est indicatif mais vivement conseillé. Il permet de garder une cohérence dans la série présentée. L'organisateur contactera les auteurs concernés.

Format des images

- Le format des images est libre. Pour des raisons de facilité de lecture il est cependant proposé de considérer le format A3 / A3+ comme une dimension standard.
- Les images ne devront en aucun cas dépasser les bords des présentoirs (1 m x 4m).

Présentation des images

- La présentation des images est laissée à l'appréciation des auteurs. Elles peuvent être exposées avec ou sans passepartouts, montées sous cadres ou sur supports rigides (dibond, plexi, alu...).
- Toutefois les auteurs qui envoient leurs photos par la poste doivent tenir compte des éléments liés au transport (sécurité, coût...). Les montages légers sont peut-être plus adaptés.

Passepartout

- Si les photos ne sont pas sous cadre, un passepartout est conseillé, à la fois pour des raisons esthétiques et pour des raisons « techniques ». Les photos seront ainsi plus stables sur les présentoirs.

Vitres

- Il est déconseillé de mettre les images sous verre car la vitre est un obstacle entre l'image et l'œil du visiteur et elle produit des reflets disgracieux.

Identification des images

- Chaque image devra être facilement identifiable.
- Une étiquette au dos de chaque photographie mentionnera l'auteur (nom, prénom, adresse, téléphone, mail) et le titre de l'œuvre.

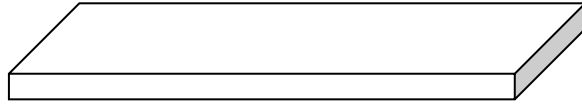
Droit à l'image

- Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.

PRESENTOIRS - VISUEL D'EXPOSITION

Présentoirs

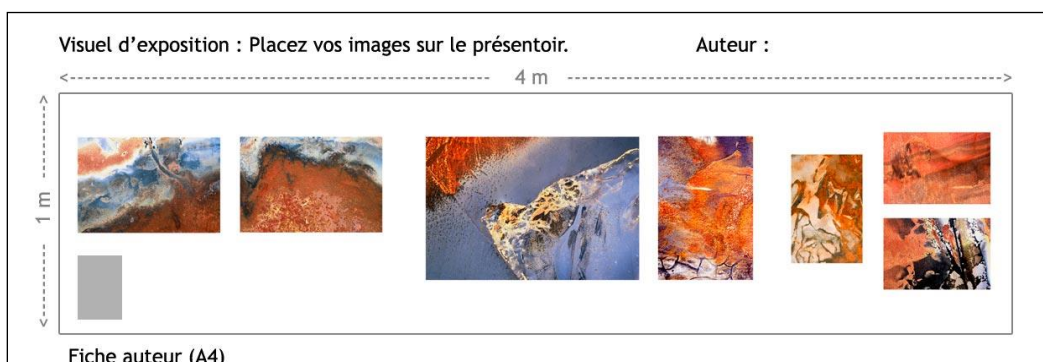
- Pour l'exposition, les photographies seront présentées à l'horizontale sur les présentoirs.
- Surface d'exposition : 4m x 1m.



- Deux hauteurs sont possibles : « Haut » → ~90 cm / « Bas » → ~60 cm
- Le présentoir haut sera plus adapté aux images de taille moyenne (40 cm x 50 cm).
- Le présentoir bas sera plus adapté aux grandes images (pour avoir davantage de recul).
- Les présentoirs doivent rester dans leur état d'origine. Ils ne peuvent être ni peints ni recouverts de quelque manière que ce soit.
- Ils ne devront pas être endommagés.
- Ils ne devront pas être déplacés.
- Un coin (inférieur gauche ou droit) sera réservé à la fiche auteur au format A4 (imprimée par l'organisateur).

Visuel d'exposition (facultatif)

- Ce visuel peut être une aide à la mise en place **pour les auteurs qui ne seront pas présents lors du montage**.
- Les auteurs positionneront leurs œuvres dans un fichier jpg (disponible sur le site) de manière à visualiser la disposition des photographies sur le présentoir, pour la personne chargée de la mise en place.
- Voici des exemples de « visuel d'exposition » :



FICHE AUTEUR - CATALOGUE

Fiche auteur

- Sur le coin inférieur (gauche ou droit) du présentoir l'organisateur fixera la fiche auteur format A4. Elle comportera les informations fournies par l'auteur dans le dossier d'inscription (sauf mention explicite de l'exposant).
- La fiche comporte trois parties :
 - Informations sur l'auteur : Nom, prénom, adresse, pays, mail, site internet, ainsi que quelques mots de présentation sur l'auteur.
 - Quelques mots de présentation sur la série.
 - Le prix des tirages ou des livres à vendre.
 Toutes ces informations ont déjà été fournies par le candidat dans le bulletin d'inscription.

Catalogue

- Chaque série / auteur sera présenté sur une page du catalogue (voir l'exemple sur le site).
- La page comportera deux parties :
 - Du texte : nom, prénom de l'auteur, mail et site internet et un texte de description de la série
 - Des images de la série : le choix et la taille des images est réalisé par l'organisateur.
- Les textes ont été fournis lors de l'inscription par le candidat.
- Le catalogue (électronique) sera mis en ligne sur le site en basse résolution.
- Le catalogue imprimé sera proposé à la vente lors du salon et sur le site internet.
- L'auteur autorise la reproduction des photographies dans le catalogue sauf avis contraire notifié par écrit. L'auteur renonce à toute demande de droits concernant la présentation et la reproduction de ces photographies.

HORAIRES - VOTRE PRESENCE

Horaires d'ouverture au public

- | | |
|----------------------------|-----------|
| ▪ Vendredi 24 janvier 2020 | 18h – 21h |
| ▪ Samedi 25 janvier 2020 | 10h – 21h |
| ▪ Dimanche 26 janvier 2020 | 10h – 19h |

Votre présence

- La présence des auteurs est souhaitée pendant le vernissage, **vendredi 24 janvier 2020 à 18h30.**
- La présence des auteurs est souhaitée mais pas obligatoire pendant l'exposition.

MONTAGE - DEMONTAGE

Plan d'exposition

- L'organisateur définira le plan d'exposition et l'attribution des présentoirs aux photographes.
- Les présentoirs ne pourront pas être déplacés par les auteurs.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier l'implantation en cas de besoin.

Mise en place

- Les auteurs mettront en place eux-mêmes leurs images
- Dans le cas où l'auteur ne peut pas être présent, l'organisateur pourra réaliser la mise en place des images selon un schéma fourni par l'auteur.
- La plage horaire du montage est fixée au **vendredi 24 janvier 2020 de 14h à 17h**.
- Les images ne devront en aucun cas dépasser les bords des présentoirs.

Sur les présentoirs

- A l'exception d'une carte de visite aucun autre matériel promotionnel (livre, portfolio, affiche, flyers...) ne devra se trouver sur les présentoirs.
- Un espace spécifique sera mis à disposition pour déposer des affiches, flyers ou matériel promotionnel.
- L'organisateur se réserve le droit de retirer tout document non conforme.

Démontage

- Le démontage de l'exposition ne pourra commencer qu'à partir du **dimanche 26 janvier 2020 à 19h**.
- Les auteurs présents au démontage pourront emporter leurs images après avoir signé une attestation de prise en charge des photographies.
- Les auteurs non présents pour le démontage peuvent se référer au paragraphe ci-dessous.

Envoi / renvoi des œuvres

- Les auteurs qui ne feront pas la mise en place eux-mêmes devront faire parvenir les images à l'organisateur avant le **15 janvier 2020**.
- Le colis devra être de bonne qualité et réutilisable pour le renvoi des images.
- Tous les frais postaux (aller et retour) seront pris en charge par les auteurs. Joindre au colis un chèque couvrant les frais de renvoi des images.
- Le retour des œuvres se fera au plus tard deux semaines après l'exposition dans le colis d'origine.

VERNISSAGE - VENTE D'IMAGES

Vernissage

- Le vernissage sera organisé par RDV • I, et aura lieu le **vendredi 24 janvier 2020 à 18h30.**
- Tous les candidats sont cordialement invités avec « quelques » personnes de votre choix.
- Cet événement reste cependant d'ordre privé et uniquement sur invitation.

Vente d'images

- Rendez-vous • Image est une expo-vente.
- Le prix des images est déterminé par les auteurs.
- Aucune commission n'est due à l'organisateur.
- La transaction peut se faire entre l'auteur et l'acheteur. Si l'auteur n'est pas présent, l'organisateur peut se charger d'effectuer les ventes.
- En cas de vente d'image durant le salon, les images devront rester sur place jusqu'à la fin de l'exposition. Elles pourront être cherchées par les acheteurs le dimanche soir.
- Nous invitons les photographes ayant vendu des images à le signaler par la présence d'une gommette de couleur rouge, pouvant être obtenu auprès de l'organisateur.

CONFIRMATION

Confirmation - Formulaire d'exposition

- Les auteurs doivent confirmer leur participation en ligne sur leurs comptes.
- La date limite est fixée au **22 décembre 2019**.
- La confirmation de participation n'est effective qu'après réception des frais d'exposition.
- Les auteurs attestent ainsi avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans restriction.

Autorisations

- En participant à l'exposition les auteurs confirment implicitement disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exposition de leurs œuvres.

Désistement

- En cas de désistement d'un auteur après le **22 décembre 2019**, les frais d'exposition seront dus à l'organisateur.
- L'organisateur se réserve le droit de proposer le présentoir libéré à un autre auteur.

Annulation de la manifestation

- L'organisateur peut être contraint en cas de force majeure à déplacer, à réduire, à prolonger ou à annuler la manifestation.
- Dans ces cas aucun droit d'indemnisation ne pourra être réclamé par les auteurs.

Responsabilité

- Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. Les auteurs acceptent de prendre à leur charge ces risques. Ils renoncent en conséquence à tout recours envers l'organisateur fondé sur de tels événements.

Acceptation du règlement

- Les auteurs déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement, l'acceptent et s'engagent à le respecter.

Cas non prévus

- Tous les cas non couverts dans ce document sont de la seule compétence de l'organisateur.